



Réunion du jeudi 16 mars 2023

Séance en présentiel

PRÉSENTS

- **Président** : Philippe HERITIER.
- Bastien BERNARD, Christophe CHAILLEY, Emmanuel DELBEKE, Nathalie DEVIENNE, Nadia EL AYACHY, Younes EL MAGHNOUJI, Thibaut GALLET, Audrey GUION, Johann GIBOIRE, Laurent JACQUIN, Georges LE CORRE, Tamara LEYLAVERGNE, Jean-François MAREGIANO, Charles MICHEL TOURTOIS, François PEAN, Matthieu RENOY, Stéphane RUIZ.

EXCUSÉS

- BAPTISTA MACHADO Ana, Yannick BENEBA, Philippe BORONI, Yacine CHOUABIA, Antoine DE BROUWER, Thibault FRANCOIS, Thibaut GALLET, Audrey GUION, Eric GERMAN, Nicolas GERNEZ, Ariane GRAZIANI, Eric GUIRAUD, Bruno MAGEN, Valérie MEDINGER, Vincent PIERRON, Virginie RIGAL, Patrick VILLETTE.

RAPPORTEURE

- Oréade KNOBLOCH, FRTP Ile-de-France (distanciel).

ACTUALITÉS DE L'OBSERVATOIRE

■ Accueil de nouveaux membres

L'Observatoire procède à un tour de table afin d'accueillir deux nouveaux membres : Johann GIBOIRE et Charles MICHEL TOURTOIS, représentants de la FRTP pour le compte de syndicats territoriaux.

■ Nouveau site de l'Observatoire national

Le premier groupe projet de l'Observatoire national a vocation à permettre de trouver toutes les informations importantes sur la prévention des dommages. Il publie les productions des observatoires régionaux, ainsi que celles de l'Observatoire national, ce qui constitue un fond documentaire important. Notamment sur l'adresse suivante : <https://www.observatoire-national-dt-dict.fr/>

Le groupe projet 8 a mis en place un guide d'application de la réglementation et sur les clauses techniques et financières (CTF) à destination des MOA, qui est accessible à l'adresse suivante : <https://www.observatoire-national-dt-dict.fr/publications/livrets/>

Il est possible de s'inscrire à la newsletter de l'Observatoire national via le formulaire disponible au pied de chaque page.

TOUR DE TABLE DES EXPLOITANTS ET BILAN DES INCIDENTS JUSQU'EN FEVRIER 2023

■ Activité Ile-de-France - PROTYS :

A l'échelle de la région, le mois de novembre 2022 fait apparaître une variation de +2% par rapport à la même période l'an dernier, et -7% pour le mois de décembre. En cumulé, à fin décembre 2022, on constate une variation de -6% par rapport à l'année passée (contre -3,45% à l'échelle nationale). En particulier, sur l'année, le nombre de déclarations conjointes a baissé de 12% par rapport à 2021. Comme souvent, la baisse d'activité est plus marquée en région Ile-de-France que sur le reste du territoire national. Par département, on observe des situations très constatées, allant de -11% dans le 91 ou le 92, à 0% dans le 77.

Le mois de janvier 2023 présente une augmentation de 5% de l'activité par rapport au mois de janvier 2022, tandis que le mois de février 2023 ne présente pas de variation (0%). En cumul à fin février, on observe donc une augmentation de 2% du nombre de chantiers en région Ile-de-France par rapport à la même période en 2022, tandis que l'évolution est de -1% à l'échelle nationale. L'analyse de l'activité par département présente de forts contrastes, avec une baisse de 10% dans le 92 et une augmentation de +12% dans le 93 par rapport à la même période l'an dernier.

■ Enedis

En cumulé à fin février 2023, on comptabilise 97 dommages, ce qui représente une quasi-stabilité par rapport à la même période l'an dernier (baisse de 1,02%). Dans le même temps, les DICT ont diminué, ce qui augmente mécaniquement le nombre de DO pour 100 DICT, qui augmente de 5,05%, passant de 0,34 à 0,35.

A l'exception de Paris, l'ensemble des différentes parties de la région (Est et Ouest) sont en légère augmentation. A Paris, comme le nombre de DC et de DICT a augmenté, le taux de DO pour 100 DICT a baissé, passant de 0,35 en 2022 à 0,22 en 2023.

Le mois de janvier 2023 fait apparaître un nombre élevé de dommages (62) mais ce nombre baisse drastiquement en février (35). L'analyse des endommagements par département fait apparaître une baisse du nombre de DO sur l'ensemble du territoire, à l'exception du Val-d'Oise qui connaît une forte augmentation de +87,5%.

Sur les territoires couverts par les syndicats du Pôle Energie, le SIPPAREC présente toujours le nombre le plus important de dommages (31), ce qui s'explique par le fait qu'ils ont le plus grand nombre de DICT. Comparativement, pour 100 DICT, le SMOYS présente un taux de DO plus élevé pour seulement 9 dommages.

En année glissante, 784 dommages sont répertoriés à fin février 2023, ce qui représente 0,5 DO pour 100 DICT. Il s'agit du taux habituel et constant.

La typologie des dommages fait apparaître que 87% des dommages interviennent lors d'une phase de terrassement, 9% à l'occasion d'une rénovation et 4% lors d'un élagage. 74% des DO sont d'origine mécanique alors que 16,6% sont d'origine manuelle.

■ GRDF :

Depuis 2023, l'on observe une nette augmentation des endommagements de réseaux.

Les dommages sur la MOA des collectivités territoriales sont à un niveau identique que l'année passée. Toutefois, le taux de DO en année mobile est de 0,41.

GRDF et le SIGEIF ont adressé des courriers aux 7 préfets d'Ile-de-France, afin de leur présenter le dispositif Balises de sécurité 2018-2024, ainsi que le livret relatif aux clauses techniques et financières. Il est à noter que les préfectures demeurent sensibilisées, suite à l'événement du 1^{er} juillet 2022 auquel elles ont été impliquées. En outre, GRDF et le SIGEIF ont calculé le coût d'un endommagement pour l'ensemble de la collectivité. Celui-ci s'élèverait en moyenne à $3500\text{€} \times 29 = 101\ 500\text{€}$.

■ RTE:

Aux mois de janvier et février 2023, on constate une augmentation d'environ 5% du nombre de déclaration, par rapport à la même période l'an dernier. L'année 2022 a fait apparaître 6 endommagements de réseaux liés au BTP, tandis que d'autres endommagements ou situations à risque sont sans lien avec le BTP. Par exemple, dans le cas de la présence d'un tas de ferraille sous une ligne RTE, les agents RTE réalisent une sensibilisation dans l'entreprise en question.

Au cours des deux premiers mois de l'année 2023, RTE n'a constaté aucun endommagement lié au BTP. De manière générale, chaque sinistre donne lieu à une sensibilisation auprès de l'entreprise de travaux ; à défaut de classe A, RTE impose à l'entreprise de réaliser une IC. Lorsqu'une même entreprise réalise plusieurs endommagements, RTE procède à une sensibilisation à l'échelle nationale (et non plus à l'échelle de l'établissement).

RTE a développé, l'an dernier, un outil visant à faciliter la réalisation de récépissés par les agents, grâce à un mécanisme de pré-remplissage lors des réponses aux DT-DICT. En outre, RTE travaille à une annexe au récépissé de DT et de DICT, portant spécifiquement sur l'aspect financier, afin d'insister sur le coût de l'endommagement pour l'entreprise mise en cause.

■ GRTGaz

GRTGaz prévoit de réaliser des communication autour des chantiers en infraction, en visioconférence, et de réaliser des rappels relatifs aux fascicules sur les clauses techniques et financières.

■ Trapil

Sur l'ensemble de l'année 2022, le nombre de DT, DICT et CT traitées est de 5888, ce qui représente une légère augmentation de 2,5% par rapport à l'année 2021. Le nombre d'ATU reçus pour le réseau est en baisse sur l'année 2022 par rapport à l'année 2021 (en raison du rattrapage post covid intervenu sur l'année 2021). Sur l'année, 33 chantiers non déclarés ont été découverts, c'est-à-dire que des travaux ont été réalisés autour de canalisations sans être préalablement déclarés, et ne donnent pas lieu à des endommagements. Cela représente une baisse de 25% par rapport à l'année 2021.

Les mois de janvier et février 2023 font apparaître une légère augmentation du nombre de DT-DICT (+15% par rapport à l'an dernier). L'activité est donc en hausse, mais on observe pour l'instant très peu de chantiers découverts non déclarés.

La répartition par typologies des CNDD fait apparaître une chute des travaux sur parcelles privatives, tandis que les travaux de voirie sont en nette progression. Pour les poses de clôtures, les entreprises comme les particuliers utilisent des engins qui interviennent de manière plus profondes (55% des situations présentent une situation supérieure à 1 mètre).

TOUR DE TABLE DES AUTRES PARTIES PRENANTES : ENTREPRISES DE TRAVAUX, MOA, MOE

■ Entreprises de travaux

La profession constate un repli de l'activité en 2022 (-5% de l'activité environ). Le début d'année présente un léger rebond, porté par les grosses opérations au détriment des opérations du quotidien.

Les entreprises de travaux soulignent en outre la quantité colossale de documents que les conducteurs de travaux doivent lire, et déplorent le fait que les exploitants de réseaux en ajoutent toujours davantage : cela donne une impression de se couvrir, alors que dans les faits, ils ne peuvent pas lire attentivement plusieurs centaines de pages à chaque nouveau chantier.

■ DRIEAT

Sur l'année 2022, la DRIEAT a atteint son objectif annuel de 40 inspections sur l'Ile-de-France. 29 étaient des inspections inopinées et 11 sont intervenues suite à des signalements d'exploitants à l'occasion de dommages. Au total, 111 courriers ont été adressés aux MOA, ET et exploitants, dont 55 concernaient des entreprises. Cela a conduit à 11 propositions de sanctions administratives.

20% des non conformités constatées concernent des techniques de travaux, 16% concernent l'absence d'AIPR, 10% concernent une absence de plan sur un réseau sensible, 8% l'absence de récépissé sur un chantier, 4% un défaut d'entretien du marquage et 2% une absence de DT.

La DRIEAT a constaté un grand nombre de dommages sur le réseau GRDF et relève la difficulté des locatiers. Chaque année, la DRIEAT réalise un outil de communication, qui conduit à réfléchir à la réglementation anti-endommagement. Ce document sera présenté en conférence de presse au mois de juin 2023.

POINT SUR LA METHODE VIG4E

La méthode VIG4E a été mise au point en mai 2021 auprès d'un panel d'entreprises. Afin 2022 elle comptabilisait un total de 80 entreprises représentant une centaine d'établissements.

Depuis 2 ans GRDF est en capacité d'identifier les chantiers sur lesquels cette procédure peut s'appliquer.

Le principe de la méthode c'est d'organiser son chantier en 4 étapes : un phasage, un marquage initial des réseaux et des branchements, un dégagement des ouvrages sensibles, puis le linéaire. Il y a un valideur qui permet de passer d'une étape à l'autre. A l'origine, les entreprises s'inquiétaient à propos de ce qu'en penseraient leurs clients et des conséquences de l'application de la méthode sur le coût. A présent, elles sont en mesure de dire que les collectivités territoriales ne sont pas hostiles à la méthode et que cette dernière ne coûte pas plus cher. GRDF et Enedis vont donc continuer de faire vivre cette méthode et réaliser des points d'avancement régulier.

COMITE DE CONCERTATION

Le président rappelle que l'Observatoire IDF des risques travaux sur réseaux a été précurseur en matière de mise en place du comité de concertation. Désormais, la méthode mériterait d'être remaniée, conformément aux modèles proposés par l'Observatoire national. Il ne s'agit en réalité pas d'une transformation globale, mais d'une composition plus souple, qui pourrait compter a minima 4 personnes présentes. Le président propose qu'une présentation du sujet soit réalisée lors du prochain observatoire.

GROUPE DE TRAVAIL « COMMUNICATION »

Matinale d'information à la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise le 8 mars : L'observatoire a participé à cette matinale, au cours de laquelle il a été représenté par Protys, intervenu pour présenter un cas concret de manipulation de l'outil Prevys, et par GRDF, qui a présenté un REX dynamique avec l'ensemble des parties intéressées.

La méthode PAGEM : un groupe de travail est mis en place pour tirer des conclusions et identifier des causes profondes de presque-accidents.

Les Semaines régionales de la Prévention : elles se tiendront cette année du 5 au 30 juin.